

Autun Morvan Ecologie
Association indépendante loi 1901
Agréée au titre de la Protection de l'environnement pour la Bourgogne
1 rue des Pierres
71401 AUTUN
Tel : 03 85 86 26 02
contact@autunmorvanecologie.org

Contribution d' AUTUN MORVAN ECOLOGIE

Enquête publique demande d'autorisation d'exploiter un élevage de bovins destinés à la préparation à l'exportation

Nous devons en finir avec les élevages concentrationnaire basés sur un développement économique non durable , contraire aux avis des populations qui souhaitent vivre dans un environnement non pollué et qui se préoccupent de plus en plus du bien être animal et de la qualité des produits qu'ils consomment. C'est pourquoi nous exposons les motifs de notre opposition au projet de « ferme usine » à Digoin, avec la création d'un centre de quarantaine pour la préparation de 3910 jeunes bovins destinés à l'exportation (Maghreb, Turquie et éventuellement la Chine).

Cette régularisation après mise en demeure, après dépassement répété du nombre de bovins autorisé, ne nous incite pas à la confiance à Monsieur Viard quant à son respect de la réglementation.

Le projet a pour seul effet positif de faire connaître au public ce qu'est l'élevage en Charolais, et en Morvan qui n'a pas grand chose à voir avec la vision bucolique des bovins qui paissent dans les prés, mais qui finiront vers l'engraissement en Italie, en Turquie ou dans d'autres pays. Pendant leur courte vie ces « chatrons » sont souvent en surnombre subissant les aléas climatiques canicules, neige, débordement des rivières. L'élevage loin de toute prairie pose question sur l'alimentation donnée aux animaux, majoritairement de farine à base de soja OGM avec un impact d'appauvrissement des populations des pays émergents privés de leur terre pour des plantations de soja ou d'huile de palme, sans oublier la destruction de forêts poumon de la planète.

L'impact sanitaire n'est pas négligeable, émissions d'ammoniac (admises comme indésirables dans l'étude d'impact), gazs à effet de serre, perte d'azote, traitement aux antibiotiques du fait du stress dû à la promiscuité que nous retrouvons dans notre alimentation et dans l'eau, non sans conséquences sur la santé du consommateur.

Nous nous interrogeons sur certains éléments du dossier . Pourquoi et comment le nombre de camions transportant de la paille passerait de 1000 à 490 camions par an, alors que le nombre d'animaux augmente ? Même question sur le transport public qui passerait de 1000 à 500 camions par an ? Que veut dire transport public ?

Le compostage au champ pose également question vu le nombre élevé d'animaux il y a risques de ruissellement et d'émissions gazeuses . L'épandage est très lié aux conditions climatiques . Faut de contrôles des règles techniques , de nombreux exemples montrent que les éleveurs ont du mal à appréhender l'épandage du compost ou du lisier en rapport avec les périodes qui dépendent de la météo avec des conséquences sur la qualité des sols.

Ce type d'élevage est cruel envers les animaux d'autant plus lorsqu'ils sont exportés et doivent subir de très longs trajets en bateau qui s'en suivent par des agonies et des morts à l'arrivée, et pour les survivants aucune garantie du respect du bien être animal, ou les lois européennes pourtant encore trop faibles ne sont pas en vigueur. Cet élément à lui seul est déterminant d'une opposition au projet. Le maintien de certains animaux en étable entravée doit être proscrit.

L'exploitation est située sur une ZNIEFF de type 2 l'Arroux d'Autun à Digoin, au sein d'un réservoir de biodiversité lié à la trame verte et en partie au corridor écologique des zones humides mentionné dans le SRCE de Bourgogne. Ce projet est en contradiction avec la loi sur la biodiversité.

La politique agricole met de nombreux éleveurs en difficulté économiques qui ne survivent qu'avec l'argent public au détriment de l'agriculture paysanne. Ce projet ne présente pas de garantie d'une viabilité économique, de nombreuses manifestations d'éleveurs montrent la fragilité du système où le marché engendre des pertes de revenus du fait d'une surproduction industrielle. Il est désormais largement reconnu que trop de production de viande représente un coût écologique désastreux.

Il est incompréhensible que de telles installations soient autorisées au détriment d'une agriculture paysanne à taille humaine pour des produits de qualité. Le Grenelle de l'environnement affirme :
« *Les processus intensifs de production font peser des risques parfois trop forts sur les milieux, menaçant aussi le caractère durable de l'agriculture elle-même* » avant d'ajouter : « *au-delà des importantes évolutions des pratiques agricoles mises en œuvre depuis une dizaine d'années, un mouvement de transformation s'impose à l'agriculture pour concilier les impératifs de production quantitative et qualitative, de sécurité sanitaire, d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique et de réalisme écologique : il s'agit de produire suffisamment, en utilisant les fonctionnements du sol et des systèmes vivants et, leurs garantissant ainsi une pérennité, et de sécuriser simultanément les productions et les écosystèmes. L'agriculture contribuera ainsi plus fortement à l'équilibre écologique du territoire* »

C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous vous demandons d'émettre un avis défavorable sur ce dossier et souhaitons en appui à la demande de la CAPEN dont nous sommes membre, que soit organisée une réunion publique afin d'élargir le débat public à la réflexion sur des solutions alternatives.

Le 19 septembre 2017

Pour le Président Vincent Perrin

Lucienne Haèsse Vice Présidente



